

Objektyp: **FrontMatter**

Zeitschrift: **Revue syndicale suisse : organe de l'Union syndicale suisse**

Band (Jahr): **33 (1941)**

Heft 11

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Revue syndicale suisse

ORGANE MENSUEL DE L'UNION SYNDICALE SUISSE

33^{me} année

Novembre 1941

N° 11

Les tâches et les tendances de l'économie de guerre.

Par *Robert Bratschi.*

Conseiller national, président de l'Union syndicale suisse.

I.

L'organisation de l'économie de guerre, dont la structure a déjà été exposée dans le n° 9 de la «Revue syndicale» par le collègue M. Meister sous l'angle de vue particulier de la représentation des organisations syndicales, fait l'objet d'un article détaillé du Dr Willy Spühler que l'on trouvera plus loin. Rappelons encore que l'appareil mis sur pied par le Département fédéral de l'économie publique repose sur les expériences faites au cours de la guerre de 1914/18. Les organes suivants sont spécialement chargés des tâches d'économie de guerre au sens étroit du terme:

- le Secrétariat général,
- l'Office de guerre pour l'alimentation,
- l'Office de guerre pour l'industrie et le travail,
- l'Office de guerre pour les transports,
- la Division du commerce du Département de l'économie publique,
- l'Office de guerre pour l'assistance.

En outre, on a créé une juridiction particulière sous forme de commissions pénales.

Quelques-uns des offices mentionnés plus haut (alimentation, industrie et travail, transports) ont été créés de toutes pièces. Les autres résultent de l'extension d'organes déjà existants du Département fédéral de l'économie publique.

Dans son ensemble, l'appareil d'économie de guerre est placé sous l'autorité du chef du Département de l'économie publique.

D'autres départements fédéraux s'occupent encore de tâches relevant de l'économie de guerre. C'est ainsi que l'organisation de la *création d'occasions de travail* — qui risque de revêtir prochainement une grande importance — relève du Département mi-